

Arrêté n° 2025-01

Portant modification de la répartition des emplois des écoles privées sous contrat du 1^{er} degré dans le département des Landes à la rentrée 2025

VU les articles L.441-3, L.442-1 et L.442-4 du Code de l'éducation ;
VU l'article D.442-7 et D.442-8 du Code de l'éducation ;
VU les articles R.914-75 à R.914-77 du Code de l'éducation ;
VU la circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du premier degré

CONSIDÉRANT la notification du Rectorat de Bordeaux en date du 24 février 2025 relative à la dotation pour les établissements d'enseignement privé du 1^{er} degré des Landes pour l'année scolaire 2025 / 2026 ;

CONSIDÉRANT les avis émis lors de la réunion du 6 janvier 2025 à la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Landes en présence des représentants de la direction diocésaine départementale ;

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale des Landes

ARRÊTE

Article 1^{er} : sont prononcées à compter de la rentrée scolaire 2025 les mesures suivantes au titre de la démographie :

1.1 Ouverture de classes ordinaires : 2 ETP

- 1 ETP à l'école élémentaire Sainte Thérèse de Saint Sever (7 classes devient 8 classes sans incidence de décharge)
- 0.50 ETP à l'école Sainte Elisabeth de Roquefort (avec le poste surnuméraire de la RS 2024, 2 classes devient 3 classes)
- 0.50 ETP à l'école de Saint Vincent de Paul

1.2 Fermetures de classes ordinaires : 1 ETP

- Ecole élémentaire Notre Dame de Grenade (6 classes devient 5 classes)

Article 2 : est prononcée à compter de la rentrée scolaire 2025, la mesure suivante relative aux décharges de direction :

- 0.08 diminution de la décharge de direction de l'école élémentaire Notre Dame de Grenade

Article 3 : est prononcé à compter de la rentrée scolaire 2025, le fléchage de poste suivant :

- 2 postes espagnol à l'école de Saint Jacques de Compostelle à DAX

Article 4 : le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Landes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département des Landes.

Mont-de-Marsan, le 21 mars 2025

Pour la Rectrice et par délégation,
L'Inspectrice d'académie,
Directrice des services départementaux de
l'éducation nationale des Landes



Claudine LAJUS